

16.438 n Iv. Pa. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs

Monsieur le président,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance avec intérêt du contre-projet qui lui été soumis en consultation, et vous remercie de l'avoir sollicité.

Notre Conseil pense, comme votre commission, que la rémunération et les indemnités parfois versées aux cadres supérieurs et aux membres de conseils d'administration des grandes entreprises de la Confédération doivent être plafonnés dans la loi. Il en va de la crédibilité du système, vis-à-vis de la population.

Dès lors, notre gouvernement manifeste son soutien à l'avant-projet proposé par votre commission, en réponse à l'Iv. Pa. 16.438.

Tout en vous remerciant d'avoir pris le soin de nous consulter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 décembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND